



© AFP

# Condamnation d'un militant de Nouvelle-Calédonie

24/08/2009

[écouter 1 min 44 sec](#)

**Exercice 1 : De quoi parle-t-on ? Cochez la bonne réponse en fonction de ce que vous entendez.**

Dans cet extrait, on évoque :

- la condamnation du syndicaliste Gérard Jodar en France.
- la libération du syndicaliste Gérard Jodar.
- la manifestation de soutien à Gérard Jodar à Paris.
- la réaction de la classe politique en Nouvelle-Calédonie.
- la situation économique en Nouvelle-Calédonie.
- la cause des Kanaks en Nouvelle-Calédonie.

**Exercice 2 : Qu'apprend-on sur Gérard Jodar ? Cochez la bonne réponse en fonction de ce que vous entendez.**

Qui est Gérard Jodar ?

- un syndicaliste originaire de Nouvelle-Calédonie
- un syndicaliste originaire de la métropole

Quelle cause Gérard Jodar défend-il ?

- les droits des Kanaks en Nouvelle-Calédonie
- les droits des Kanaks en métropole

Qu'est ce que l'USTKE, l'organisation dont Gérard Jodar est le président ?

- un syndicat indépendantiste néocalédonien
- un parti politique indépendantiste néocalédonien

Pourquoi Gérard Jodar a-t-il été condamné à un an de prison ferme ?

- Il avait détourné un avion.
- Il avait empêché des avions de décoller.

**Exercice 3 : Qu'apprend-on sur les manifestants ? Sélectionnez dans la liste en fonction de ce que vous entendez.**

Les manifestants crient le slogan : « **Libérez** Jodar ! »

La première personne interviewée est **une représentante de l'USTKE.**

Elle considère que cette condamnation est une atteinte **à la liberté d'expression et au droit syndical.**

Le sympathisant de l'USTKE qui est ensuite interviewé est **un Français de métropole.**

En matière d'emploi, cet homme réclame **la priorité des Kanaks sur les Européens** en Nouvelle-Calédonie.

**Exercice 4 : Que signifient les expressions soulignées ? Sélectionnez dans la liste en fonction de ce que vous entendez.**

Corinne Perron pense que la décision de justice fait obstacle au droit de manifester : elle pense que la justice veut **entraver** la liberté syndicale.

Corinne Perron considère que cette condamnation ne repose pas sur de justes raisons : elle considère que cette condamnation est **injustifiable.**

Les sympathisants de l'USTKE parlent d'une hostilité constante contre Gérard Jodar : ils parlent **d'un acharnement** contre lui.

Gérard Jodar, qui défend la cause des Kanaks, vit en France, dans l'hexagone : c'est **un Métropolitain** qui défend la cause des Kanaks.

**Exercice 5 : Vrai ou faux ? Cochez la bonne réponse en fonction de ce que vous entendez.**

Gérard Jodar n'a aucun recours contre sa condamnation à un an de prison ferme.

Vrai  **Faux**

Gérard Jodar a été jugé en Nouvelle-Calédonie.

**Vrai**  Faux

Parallèlement au soutien à Gérard Jodar, des manifestants expriment des points de vue anticolonialistes.

**Vrai**  Faux

Pour Yaziz Kerfi, l'USTKE devrait revendiquer davantage l'indépendance de la Kanakie et la cause des Kanaks.

Vrai  **Faux**

L'action de Gérard Jodar cristallise et représente les multiples difficultés que traverse la Nouvelle-Calédonie.

**Vrai**  Faux

---

## TRANSCRIPTION

### Condamnation d'un militant de Nouvelle-Calédonie

[écouter 1 min 44 sec](#)

#### **Maud Czaja :**

En France, des militants de l'USTKE, un syndicat indépendantiste néocalédonien, ont manifesté lundi devant le Palais de justice de Paris.

#### **David Gilberg :**

Ils étaient venus soutenir leur président, Gérard Jodar, qui doit être jugé en appel ce mardi en Nouvelle-Calédonie.

Le syndicaliste avait été condamné en première instance à un an de prison ferme pour entrave à la circulation aérienne. Il avait empêché des avions de décoller. Le reportage de Mathieu Baratier.

#### **Des manifestants :**

Libérez Jodar ! Libérez Jodar !

#### **Mathieu Baratier :**

Ils étaient une poignée venus avec leurs banderoles colorées pour soutenir Gérard Jodar, jugé par la justice française à 20 000 kilomètres de Paris. Corinne Perron, représentante de l'USTKE en métropole, dénonce une volonté d'entraver la liberté syndicale.

#### **Corinne Perron :**

On dénonce cette justice qu'on considère coloniale, voilà. C'est une condamnation qui est injustifiable. Le responsable d'une organisation syndicale qui prend un an ferme, un an ferme, pour une action syndicale tout à fait normale, c'est une atteinte à la liberté d'expression, et surtout à la liberté du droit syndical, du droit de manifester, du droit de faire grève.

#### **Mathieu Baratier :**

Au-delà du conflit syndical, les sympathisants de l'USTKE parlent d'un acharnement contre Gérard Jodar et son combat pour les droits des Kanaks. C'est l'opinion de Yaziz Kerfi, un Français de métropole venu exprimer son soutien.

#### **Yaziz Kerfi :**

C'est un mouvement qui défend aussi l'indépendance de la Kanakie, c'est tout à fait normal. C'est un mouvement qui est très fier et pis qui défend haut et fort la priorité aux locaux, à ceux qui habitent en Nouvelle-Calédonie, au lieu de ramener... y a à peu près 1 000 Européens qui arrivent chaque fois en Nouvelle-Calédonie qui prennent des places.

Donc c'est normal qu'ils défendent d'abord les habitants de la Nouvelle-Calédonie qui puissent occuper les postes mais ça dérange beaucoup les Blancs qui sont là-bas.

#### **Mathieu Baratier :**

Le combat de Gérard Jodar, un métropolitain qui défend la cause des Kanaks, incarne donc toutes les tensions ethniques, économiques et sociales de la Nouvelle-Calédonie.